

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-11

Date de la convocation
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Subvention à l'OGEC pour les activités extra-scolaires 2024

Monsieur Le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8,80 euros par élève afin de participer aux activités extra scolaires qui sont organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant).

AR Prefecture043-214302051-20240403-24_04_11-DE
Reçu le 15/04/2024

Monsieur Le Maire propose :

- ✓ **D'ALLOUER** une aide de 844,80 euros (8,80 € x 96 élèves) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires organisées par l'école privée « Don Bosco » pour l'année 2024.
- ✓ **PRECISE** que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal sur l'exercice 2024.
- ✓ **PRECISE** que l'école privée « Don Bosco » fournira un récapitulatif des dépenses des activités extra scolaires réalisées au cours de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions de M. Le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
M. David CHAUDIER

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_11-DE
Reçu le 15/04/2024